



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 20 novembre 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 14 novembre 2025

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42
Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de présents participant au vote : 35
Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Christine MARTIN	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Christophe AVENA
Monsieur Jean-François DODET	Madame Céline TONOT	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Danielle JUBAN	Madame Brigitte POPARD	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Claire TOMASELLI	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Monique BAYARD
	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Philippe BELLEVILLE

Membres absents :

Monsieur Guillaume RUET	Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
	Monsieur Rémi DETANG pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
	Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES**Stratégie de renaissance du vignoble métropolitain - Soutien à l'association des Vignerons du Bourgogne-Dijon**

Jusqu'à ce que l'urbanisation repousse les vignes hors la ville entre la fin du 19^e siècle et la première moitié du 20^e siècle, on cultivait le raisin partout à Dijon. L'architecture locale en garde la trace : le cellier de Clairvaux, l'ancienne échansonnerie du Palais, l'église Saint-Philibert qui fut celle des vignerons de Dijon... Autant de témoignages d'une puissante histoire de moines, de ducs et de négociants à laquelle Dijon métropole a donné un nouvel avenir en créant les conditions de la renaissance d'une partie de son vignoble « disparu ».

Dans le prolongement nord de la Côte de Nuits, la côte dijonnaise offre de belles opportunités, orchestrées par la Métropole qui identifie, achète, remembre des terres historiquement classées en AOC Bourgogne (mais non plantées ou dédiées à d'autres cultures que la vigne) avec le concours de nombreux partenaires : 27 viticulteurs rassemblés au sein de l'Association des Vignerons du Bourgogne-Dijon (AVBD), la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, mais aussi les syndicats viticoles (au premier chef le Syndicat des Bourgognes), le monde de la recherche (Université/IUVV, INRAE) ou encore la Chaire Unesco « Culture et traditions vitivinicoles ».

Depuis le rachat en 2013 du plateau de La Cras, dont le domaine viticole éponyme, par la collectivité – acte véritablement fondateur de cette politique de reconquête qui vise par ailleurs à limiter l'étalement urbain –, ce sont plus de 60 ha de vignes qui ont ainsi été plantées, sur Dijon (dont les secteurs de la Rente Giron, de Montre-Cul et des Valendons), Corcelles-les-Monts, Plombières-les-Dijon, Daix et Talant. Au final, ce sont aujourd'hui des milliers de bouteilles de Bourgogne pinot noir et chardonnay qui sont commercialisés, y compris sur les marchés internationaux.

L'ambition de cette renaissance viticole est également partagée avec les habitants autour de vendanges citoyennes, du défilé de la Saint-Vincent de Dijon, de paulées, de randonnées œnotouristiques, de conférences, de publication d'ouvrages... Autant d'éléments dont se sont emparés les viticulteurs de ces nouvelles parcelles de vignes métropolitaines qui, engagés en bio ou a minima dans une démarche de Haute Qualité Environnementale, sont parallèlement à la manœuvre pour faire aboutir auprès de l'INAO (Institut national de l'origine et de la qualité) une demande d'obtention au sein de l'AOC Bourgogne d'une Dénomination Géographique Complémentaire (DGC), le Bourgogne-Dijon.

Le fruit d'un travail collectif qui s'appuie avant tout sur l'implication et le dynamisme de l'Association des Vignerons du Bourgogne-Dijon (AVDB) qui a adressé à Dijon métropole en septembre 2025 une demande de subvention. Depuis sa création en 2020, cette association a déployé d'importants efforts pour la renaissance du vignoble dijonnais et, au titre de l'année à venir 2026, elle souhaite poursuivre son développement autour des 3 axes principaux :

- La reconnaissance administrative et juridique de la DGC Bourgogne-Dijon, qui a fait l'objet d'avancées déterminantes lors la visite de la commission d'enquête nationale de l'INAO en juin dernier ;
- La cohésion et l'augmentation du nombre de vignerons s'engageant à planter, étant précisé que le potentiel de terres AOC plantables dans la métropole avoisine les 200 hectares à terme ;
- La collaboration entre les différents acteurs pour un développement harmonieux autour d'un plan d'actions permettant de développer la notoriété du Bourgogne-Dijon et une bonne intégration des vignerons dans le tissu urbain.

Le budget total pour les actions prévues est chaque année compris entre 25 000 et 30 000 euros. L'Association des Vignerons du Bourgogne-Dijon, qui a bénéficié d'une aide de Dijon métropole de 9000 euros en 2024 (après une première aide de 8000 euros en 2023), souhaite pouvoir compter en 2025 sur un soutien financier de notre collectivité de 19 000 euros afin de :

- Financer en autonomie, sur la base d'un forfait estimé à 10 000 euros, la remise en état et l'entretien des chemins d'accès aux parcelles de vignes du plateau de la Cras et de la Rente Giron. C'est un besoin nouveau lié à l'augmentation des superficies plantées et au plus grand nombre de viticulteurs circulant sur ces deux secteurs qui font l'objet de baux emphytéotiques

consentis par Dijon métropole à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, étant précisé que l'entretien des chemins à l'intérieur des parcelles et entre les rangs de vignes reste à la seule charge des vignerons concernés.

- Renforcer la communication sur la renaissance des vins de Dijon, auprès du grand public mais aussi des professionnels de la restauration, du vin et de l'œnotourisme régional, national et international, en lien avec les services de communication et de l'Office du Tourisme de la métropole. Un objectif qui s'appuie sur la diffusion d'un argumentaire consolidant l'image d'un Dijon viticole et, d'une façon plus générale, celle de l'histoire de la vigne et des vignerons des communes viticoles de la métropole.

- Concevoir et animer au sein de la foire gastronomique le Pavillon d'exposition-dégustation-vente dédié à cette renaissance du vignoble métropolitain, mais aussi être présent en terme de stand sur de nombreux événements gourmands portés par Dijon métropole ou les communes, comme cela a été le cas lors des festivités du centenaire de l'OIV en 2024 ou encore lors de Show les Papilles en septembre 2025 à la Cité internationale de la gastronomie et du vin de Dijon.

- Enfin, être extrêmement actif et réactif auprès de l'INAO dans la poursuite de l'instruction de la demande de DGC Bourgogne-Dijon.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **de soutenir** l'Association des Vignerons du Bourgogne-Dijon ;
- **d'accorder** une subvention de 19 000 euros à cette association ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire au déroulement de cette opération ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget 2025.

SCRUTIN	POUR : 41	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 6 PROCURATION(S)	